

Jeudi 8 mai**20h15, IUED**Institut universitaire d'études du développement
24, rue Rothschild, face au Palais Wilson aux Pâquis

Salle Bungener

Coopération ou complicité ?

Aide suisse au développement : défense des droits de l'Homme ou alibi ?**Eglises et œuvres : de quel côté ?**

IntervenantEs :

Didier Péclard, chargé de recherches au Département d'histoire, Uni Bâle.**Eric Morier-Genoud**, chargé de recherches au Département d'histoire, Uni Bâle.**Jean Fischer**, ancien cadre au Conseil Œcuménique des Eglises et ancien Secrétaire romande de l'EPER.

Modérateur :

Markus Mugglin, journaliste**Organisation et soutien :** Institut Universitaire d'Etudes du Développement (IUED) • Centre Europe - Tiers Monde (CETIM) • Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM/Suisse) • Commission Tiers Monde de l'Eglise Catholique (COTMEC) • ATTAC/Vaud • Association des Etudiants en Histoire Economique et Sociale (AEHES) • *Le Courrier* • Pain pour le Prochain (PPP) • ATTAC/Genève • Education et Libération • Fédération genevoise de coopération (FGC). **ENTRÉE LIBRE.**

Ce cycle sera suivi de 2 autres volets :

SUISSE ET ISRAËL (2e sem. 2003) et **ISRAËL ET AFRIQUE DU SUD** (1er sem. 2004).**Adresse de contact :** CETIM, 022 731 59 63, cetim@bluewin.ch, www.cetim.ch.

Eglises et œuvres : de quel côté ?

Certains chrétiens et chrétiennes s'engagent de toutes leurs forces dans la lutte contre l'apartheid. Plusieurs d'entre eux jouèrent un rôle de premier plan dans le Mouvement anti-apartheid de Suisse, le MAAS. Le Conseil œcuménique des Eglises (COE), quant à lui, décida de développer un Programme de lutte contre le racisme en (PLR) à l'égard de l'Afrique australe. Même si, en son sein, tout le monde ne partageait pas les mêmes opinions sur son utilisation, celui-ci permit de soutenir de nombreux projets des mouvements de libération en Afrique australe.

D'autres secteurs de l'Eglise furent par contre bien plus timorés, certains s'opposèrent même fortement à de telles orientations, craignant de déplaire à l'industrie, aux banques et aux autorités suisses.

Ce clivage se prolonge encore aujourd'hui, notamment sur les réparations dues par ces dernières aux victimes de l'apartheid.

Aide suisse au développement : défense des droits de l'Homme ou alibi ?

Le 22 septembre 1986, le Conseil fédéral fait le point sur la politique de la Suisse vis-à-vis de l'Afrique du Sud dans une déclaration officielle. Après une rituelle condamnation de l'apartheid, de la discrimination raciale et de toute atteinte aux droits de l'Homme, et après avoir appelé à la libération des prisonniers politiques, le Conseil fédéral exprime une nouvelle fois son opposition à la politique de sanctions économiques menée par l'ONU à l'encontre du régime de l'apartheid. Mais, dans une phrase quelque peu sibylline, il se prononce également en faveur de « mesures positives » au moyen desquelles il s'agirait d'aider les « couches défavorisées de la population », notamment dans le secteur de l'éducation. C'est ainsi qu'est officiellement lancé le « programme de mesures positives », dont la mise en œuvre sera ensuite confiée à la DDC (alors encore DDA), très peu active en Afrique du Sud jusqu'alors. Entre 1986 et 1994, ce programme soutiendra des ONG sud-africaines actives dans les domaines de l'éducation, de la promotion des droits humains, du soutien à la société civile, entre autres, à hauteur de 50 millions de francs.

Contrairement à ce que prétendra le Conseil fédéral, la Suisse n'est alors ni le premier ni le seul pays à promouvoir de telles mesures. Une année plus tôt, les pays de la Communauté économique européenne avaient fait de même, quoique avec une différence de taille : leurs « mesures positives » devaient contrebalancer les effets des « mesures négatives » qu'elles avaient prises, autrement dit des sanctions économiques à l'encontre de l'Afrique du Sud. La Suisse, on le sait, n'appliquera jamais les sanctions votées par l'ONU.

Comment comprendre, dans ce contexte, la mise en œuvre de son « programme de mesures positives » ? Comme l'annonce d'un lent revirement de sa politique en faveur des victimes de l'apartheid, de la société civile et de la défense des droits humains en Afrique du Sud ? Ou alors comme un simple programme alibi destiné à redorer le blason quelque peu terni de la Suisse en ce qui concerne sa politique vis-à-vis de l'apartheid ?